Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 4

Artikel: La Croix-Rouge suisse est chargée d'organiser une collecte nationale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558620

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge suisse est chargée d'organiser une collecte nationale

Le même lundi ses représentants étaient reçus par des membres du Conseil fédéral, M. de Steiger, président de la Confédération, et MM. les conseillers fédéraux Etter et Escher, et mettaient à la disposition des autorités les organisations de la Croix-Rouge suisse pour toute l'aide utile et pour la coordination des secours.

Devant l'ampleur du désastre qui frappait les cantons montagnards, les autorités fédérales décidaient, le 23 janvier, l'organisation d'une collecte nationale dont le soin et la responsabilité étaient confiés à la Croix-Rouge suisse.

Un message du président de la Confédération

Le même soir, le président de la Confédération, M. de Steiger, adressait par la radio un appel émouvant à la population des cantons. Dans cet appel que la presse reproduisait également, M. de Steiger associait à notre deuil celui de l'Autriche et de l'Italie frappées par de semblables sinistres. Il évoquait l'angoisse de ces journées où la neige, symbole de fêtes et de joie devenait soudain une tragique et aveugle meurtrière. Il adressait une pensée à toutes les victimes et à ceux qui les pleuraient et rappelait avec émotion l'héroïque dévouement des sauveteurs qui avaient trouvé la mort en se portant au secours des victimes.

Sa conclusion rappelait au devoir qui naît de tels et si cruels drames:

«Puisse l'esprit d'entraide non seulement adoucir le sort des montagnards sinistrés, mais aussi forger entre nous des liens plus étroits.

Nous ne savons jamais ce que l'avenir nous réserve. En ces jours sombres, montrons que l'entraide confédérale sait encourager ceux qui souffrent et sachons nous élever au-dessus de notre égoïsme. Ainsi notre générosité soulagera les misères et portera de beaux fruits.

Gardons le souvenir des avalanches de janvier 1951. Elles doivent nous engager à rester toujours prêts à tendre une main secourable.

Venons à l'aide, confédérés!»

Cet appel, la population entière devait l'entendre, et y répondre avec une admirable unanimité. Le comité central de la Croix-Rouge suisse décidait de verser une somme de cinquante mille francs à la collecte nationale. Des centaines et des milliers d'autres dons devaient prouver tout l'esprit d'entraide des habitants des cantons. De partout à l'étranger affluaient déjà les messages de sympathie et d'amitié et des dons généreux. Si longtemps épargné, notre pays apprenait l'appui moral plus encore que matériel qui nait de tels témoignages apportés sans compter aux heures de deuil.

L'appel à la solidarité des Cantons

Les avalanches ont causé, ces derniers jours, des ravages terribles dans une grande partie des vallées grisonnes, uranaises, valaisannes et glaronnaises. Un grand nombre de personnes — des pères, des mères et des enfants — ont perdu la vie ou subi de graves blessures, et il s'agit parfois de familles entières. D'autres personnes ont disparu ou sont ensevelies sous un amas de neige. En quelques instants, des mères de famille sont devenues veuves et des enfants sont devenus orphelins. Les avalanches ont détruit ou sérieusement endommagé de nombreuses habitations et étables. Elles ont emporté des bestiaux, rasé des forêts entières, et recouvert de pierres et de débris des alpages et des prairies. Ce n'est qu'au printemps qu'on pourra mesurer jusqu'à un certain point l'étendue des dégâts causés aux cultures. Bien des familles sont maintenant sans abri, et il en est même qui sont privées du sol qui les faisait vivre chichement. Le peuple suisse a appris avec une profonde émotion ces faits navrants.

Le Conseil fédéral et les gouvernements des cantons atteints — Grisons, Uri, Valais et Glaris — invitent les citoyens suisses à s'unir dans un acte de solidarité confédérale. Il faut que la générosité suisse soit à la mesure des désastres. Il faut que nous cherchions en commun et avec élan à réparer ce qui n'est pas irrémédiablement détruit, à guérir, à aider les familles montagnardes durement eprouvées.

La Croix-Rouge suisse s'est déclarée prête à fournir les premiers secours et à organiser dans toute la Suisse une collecte d'argent en faveur de la population sinistrée. Elle renonce, pour le moment, à recueillir des dons en nature, car ses réserves lui permettent de couvrir les besoins immédiats en vêtements, literie, etc.

Le Conseil fédéral et les gouvernements des cantons atteints ont appris avec reconnaissance que la Croix-Rouge suisse est disposée à prêter son aide. Ils l'ont chargée d'organiser la collecte nationale.

Après avoir fourni les premiers secours, la Croix-Rouge remettra le produit de la collecte au Conseil fédéral, en vue de sa répartition entre les cantons où les avalanches ont commis des ravages.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que les organes du Fonds de secours pour les dommages non assurables et la commission pour le travail social en montagne s'occuperont des travaux de remise en état à exécuter avec l'aide des fonds recueillis.

Le Conseil fédéral, les gouvernements des cantons des Grisons, d'Uri, du Valais et de Glaris invitent instamment le peuple suisse à participer à la collecte nationale en faveur de nos concitoyens accablés par le malheur.

Puisse la solidarité qui unit tous les Suisses, hommes et femmes, se manifester à l'heure où le sort frappe si durement nos montagnards.